

## La Directrice générale

DG/Note/23/18  
14 septembre 2023  
Original : français

Directeur général adjoint  
Sous-Directeurs généraux  
Directeurs des bureaux, offices et divisions au Siège  
Directeurs et chefs des unités permanentes et instituts  
hors Siège

### **Objet: Réorganisation du dispositif hors Siège de l'UNESCO**

1. A sa 215e session, en septembre 2022, le Conseil exécutif a approuvé la réorganisation du dispositif hors Siège de l'UNESCO, reposant sur un système à deux niveaux, composé de bureaux régionaux d'une part, et de bureaux nationaux d'autre part. Le dispositif comporte également des bureaux de liaison, qui permettent de renforcer les relations avec les organisations intergouvernementales, ainsi qu'un réseau d'antennes qui permet d'offrir une présence flexible en réponse à des besoins nationaux spécifiques.

2. En application de cette décision, la structure de l'UNESCO sur le terrain compte désormais 54 bureaux, dont 20 bureaux régionaux, 30 bureaux nationaux et 4 bureaux de liaison. La cartographie, en annexe de la présente note, détaille la structure.

#### ***Bureaux régionaux***

3. Afin de garantir une approche thématique plus large et un alignement sur le système régional des Nations Unies, les bureaux régionaux thématiques et les bureaux multi-pays sont transformés en bureaux régionaux.

4. Les bureaux régionaux fournissent l'orientation stratégique et programmatique au niveau régional, conformément à la Stratégie à moyen terme (C/4) et au Programme et budget approuvé (C/5), en étroite coordination d'une part avec les secteurs de programme et les services centraux concernés au Siège.

5. Ils guident l'intervention de l'UNESCO au sein de leur région en ce qui concerne la définition des priorités et leur déclinaison en programmes régionaux. Ils coordonnent la conception, la planification et la mise en œuvre des programmes, en collaboration avec les autres bureaux régionaux et les bureaux nationaux concernés.

6. Ils sont responsables et redevables de l'exécution directe des programmes de portée nationale et régionale dans tous les pays de leur compétence, à l'exception des pays où sont implantés des bureaux nationaux, tout en fournissant, autant que nécessaire, un appui technique à ces bureaux. Ils supervisent par ailleurs les antennes implantées dans les pays de leur compétence.

7. Les Directeurs des bureaux régionaux font rapport au Siège, via la Sous-Direction générale pour la Priorité Afrique et les Relations extérieures (ADG/PAX). L'exercice de leurs fonctions et l'évaluation de leurs performance se feront en étroite consultation avec les Sous-Directeurs généraux des Secteurs de programmes, pour ce qui concerne la mise en œuvre des programmes ; avec la Directrice du Bureau de la Planification Stratégique (BSP), pour les questions liées à la planification et à la mobilisation des contributions volontaires ; et avec le Sous-Directeur pour l'Administration et le Management (ADG/ADM), pour ce qui concerne la gestion et l'administration des bureaux.

8. Dans chaque grande zone géographique, un bureau régional est désigné responsable de la coordination avec les structures régionales des Nations Unies. Il assurera la participation et la représentation de l'UNESCO au sein de la structure de gouvernance régionale des Nations Unies. Il assurera également la liaison avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

Ces bureaux responsables de la coordination sont :

- bureau de Dakar pour la région Afrique ;
- bureau de Beyrouth pour la région des États arabes ;
- bureau de Bangkok pour la région Asie-Pacifique ;
- bureau de Santiago pour la région Amérique latine et Caraïbes.

#### **Bureaux nationaux**

9. Les bureaux nationaux exécutent le Programme et budget approuvé de l'Organisation (C/5). Ils sont responsables de la mise en œuvre du programme au niveau du pays et fournissent un appui technique aux autorités nationales pour la réalisation de leur plan de développement. Les bureaux nationaux assurent la représentation de l'UNESCO auprès du pays hôte.

10. Les bureaux nationaux contribuent aux mécanismes de coopération des Nations Unies au niveau des pays, notamment par une participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

11. Les bureaux nationaux travaillent en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et fournissent des rapports réguliers sur l'exécution de leurs programmes afin d'assurer une meilleure coordination de l'action de l'UNESCO dans la région.

12. Les Directeurs et Chefs de bureaux nationaux rendent compte aux Directeurs des bureaux régionaux auxquels ils ou

elles sont rattachées. Toutefois, des relations hiérarchiques particulières pourront être établies, comme pour le Bureau national de l'UNESCO à Brasilia (Brésil) qui, en raison de l'importance des fonds auto-bénéficiaires gérés, rendra compte directement à l'ADG/PAX.

### **Bureaux de liaison**

13. Les bureaux de liaison continuent de jouer un rôle central dans le renforcement des relations entre l'UNESCO, les agences du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales au niveau régional et sous-régional.

Il s'agit des bureaux situés à :

- Addis-Abeba pour l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. A noter que ce bureau est également bureau national auprès de l'Ethiopie ;
- Bruxelles pour l'Union européenne ;
- Genève et New York pour les Nations Unies.

14. En plus de ces quatre bureaux de liaison, le bureau régional du Caire, couvrant l'Égypte et le Soudan, détient une fonction additionnelle de liaison auprès de la Ligue des États arabes et organisations régionales œuvrant dans les domaines de compétence de l'UNESCO basées en Égypte, notamment : l'Arab Water Council (AWC) et le Cairo International Center for Conflict Resolution, Peacekeeping and Peacebuilding (CCCCPA).

15. Ces activités de liaison doivent conduire à l'établissement et à la consolidation de partenariats actifs, contribuer à promouvoir le mandat, les priorités, les programmes et les activités de l'UNESCO, ainsi qu'à renforcer son positionnement et sa visibilité.

16. A cet égard, les bureaux de liaison remplissent les fonctions suivantes :

- (i) représenter l'UNESCO auprès de divers institutions et partenaires ;
- (ii) promouvoir et faire connaître le mandat, les priorités et les orientations stratégiques de l'UNESCO ;
- (iii) présenter les positions de l'Organisation aux institutions compétentes et aux organes intergouvernementaux ;
- (iv) servir de centre d'échange d'informations présentant un intérêt pour l'UNESCO ;
- (v) développer des partenariats.

17. Les bureaux de liaison rapportent au Siège (ADG/PAX). Ces fonctions sont également exercées en étroite consultation avec les secteurs de programme et le Bureau de la planification stratégique. Les bureaux de liaison servent également de relais et d'appui pour les bureaux hors Siège dans leurs relations avec les institutions et organisations, auprès desquelles ils exercent la fonction de représentation.

18. Les bureaux de liaison apportent également un soutien technique aux représentations des États membres, ainsi qu'aux secrétariats des institutions du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales internationales et régionales, pour toute question et événement touchant aux programmes ou mandat de l'UNESCO.

### **Antennes**

19. Les antennes sont liées à la mise en œuvre de projets spécifiques financés par des contributions volontaires, et n'exercent pas de fonction de représentation.

20. Les antennes actuellement en place sont maintenues et continuent d'être placées sous l'autorité et la couverture des bureaux régionaux auxquelles elles sont rattachées et de leurs directeurs.

21. Les antennes seront maintenues, établies, ou clôturées, en fonction du besoin de présence de l'Organisation pour la mise en œuvre de projets spécifiques financés par des contributions volontaires, et ce pour la seule durée de financement de ces mêmes projets.

22. Actuellement, le réseau de l'UNESCO compte plus d'une trentaine d'antennes, de taille et avec des portefeuilles variables, réparties dans l'ensemble des régions. L'Afrique compte le plus grand nombre de ces antennes, permettant d'étendre la présence de l'UNESCO auprès de nombreux pays. Ce réseau permet à l'Organisation d'offrir une présence flexible en fonction des besoins nationaux spécifiques.

### **Coordination avec le Siège**

23. Les fonctions détaillées ci-dessus sont conduites en étroite collaboration avec les secteurs de programmes et les services centraux au Siège, qui fournissent aux bureaux hors Siège la coordination stratégique et la direction permettant de garantir la cohérence globale des objectifs et priorités stratégiques de l'Organisation, favorisant sur le terrain des approches interdisciplinaires, au service de l'Afrique et de l'égalité des genres.

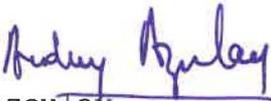
24. Les services centraux (secteurs de programmes, PAX, ADM, CAB, BSP, Division pour l'égalité des genres) appuient l'action sur le terrain à travers le renforcement des relations avec les États membres et les partenaires multilatéraux, la gestion financière et administrative, l'élaboration de cadres de coopération avec les États membres, l'appui technique pour les partenariats et la mobilisation des contributions volontaires.

### **Cartographie du dispositif hors Siège**

25. En annexe, figure la cartographie du dispositif hors Siège révisée, en fonction des orientations des organes

directeurs et des disponibilités en ressources humaines et financières de l'Organisation.

Cette décision prend effet immédiatement.

  
Audrey Azoulay

**ANNEXE**

**Dispositif hors-Siège de l'UNESCO**

<b>Région</b>	<b>Pays couverts</b>	<b>Bureaux régionaux</b>	<b>Bureaux nationaux</b>	<b>Antennes</b>
<b>AFRIQUE</b>	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	<b>Dakar</b>  <i>Bureau de coordination avec les Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et centrale</i>	Abuja Abidjan Accra Bamako	Banjul (Gambie) Bissau (Guinée-Bissau) Conakry (Guinée) Cotonou (Bénin) Lomé (Togo) Monrovia (Libéria) Niamey (Niger) Ouagadougou (Burkina Faso)
	Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, République Unie de Tanzanie	<b>Nairobi</b>	Addis Abeba <sup>1</sup> Dar-es-Salaam Juba	Antananarivo (Madagascar) Djibouti (Djibouti) Kigali (Rwanda)
	Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe	<b>Harare</b>	Maputo Windhoek	Gaborone (Botswana) Johannesburg (Afrique du Sud) Lilongwe (Malawi) Lusaka (Zambie) Maseru (Lesotho) Mbabane (Eswatini)
	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad	<b>Yaoundé</b>	Brazzaville Kinshasa Libreville	Bujumbura (Burundi) <sup>2</sup> Luanda (Angola) N'Djamena (Tchad)
<b>ETATS ARABES</b>	Iraq, Jordanie, Liban, Palestine, République arabe syrienne	<b>Beyrouth</b>  <i>Bureau de coordination avec les Nations Unies</i>	Amman Bagdad Ramallah	Alep (Syrie)
	Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen	<b>Doha</b>		Sana'a (Yémen)
	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie	<b>Rabat</b>		Alger (Algérie) Nouakchott (Mauritanie) Tunis (Tunisie)
	Egypte, Soudan	<b>Le Caire</b> <sup>3</sup>	Khartoum	
<b>ASIE PACIFIQUE</b>	Afghanistan, Cambodge, Myanmar,	<b>Bangkok</b>	Hanoi Kaboul	Yangon (Myanmar)

<sup>1</sup> Le Bureau de liaison d'Addis-Abeba possède une double fonction de Bureau de liaison avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de Bureau national pour l'Éthiopie.

<sup>2</sup> « Maison de l'UNESCO pour la Culture de la paix au Burundi »

<sup>3</sup> Le Bureau du Caire possède une double fonction de Bureau régional et de Bureau Liaison avec la Ligue des Etats arabes et les organisations régionales œuvrant dans les domaines de compétence de l'UNESCO basées en Egypte

Région	Pays couverts	Bureaux régionaux	Bureaux nationaux	Antennes
	République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam,	<i>Bureau de coordination avec les Nations Unies</i>	Phnom Penh	
	Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan	<b>Almaty</b>	Islamabad Tachkent Téhéran	Bichkek (Kirghizstan) Douchanbe (Tadjikistan)
	Chine, Japon, Mongolie République de Corée, République populaire démocratique de Corée	<b>Beijing</b>		
	Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Timor-Leste	<b>Jakarta</b>		Dili (Timor-Leste) Manille (Philippines)
	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka	<b>New Delhi</b>	Dhaka Katmandou	
	Australie, Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Micronésie (Etats fédérés de), Nauru, Nioué, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Tokelau (Membre associé)	<b>Suva</b>	Apia (Samoa)	Pohnpei (Micronésie, Etats fédérés de) Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
<b>AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	Chili, Equateur	<b>Santiago</b>  <i>Bureau de coordination avec les Nations Unies</i>	Quito	
	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Anguilla, Aruba, Curaçao, îles Vierges britanniques, îles Caïmanes, Montserrat et Sint Maarten (Membres associés)	<b>Kingston</b>		Castries (Sainte-Lucie) Saint John's (Antigua-et-Barbuda)
	Cuba, Haïti, République dominicaine,	<b>La Havane</b>	Port-au-Prince	Saint-Domingue (République dominicaine)

Région	Pays couverts	Bureaux régionaux	Bureaux nationaux	Antennes
	Venezuela (République bolivarienne du)			
	Argentine, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Paraguay, Pérou, Uruguay	<b>Montevideo</b>	Brasilia Lima	Buenos Aires (Villa Ocampo, Argentine)
	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama	<b>San José</b>	Guatemala Mexico	
<b>EUROPE ET AMERIQUE DU NORD</b>	Europe du Sud-Est	<b>Venise</b>  Bureau régional pour les Sciences et la Culture		Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)
<b>Bureaux de liaison</b>				
	Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	Addis Abeba		
	Ligue des Etats arabes et les organisations régionales œuvrant dans les domaines de compétence de l'UNESCO basées en Egypte	Le Caire		
	Union européenne	Bruxelles		
	Nations Unies	Genève		
	Nations Unies	New York		